

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1293

présenté par

Mme Luquet, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 11

I. – À l'alinéa 14, substituer au mot :

« prononce »

les mots :

« peut prononcer ».

II. – Au même alinéa, substituer au mot :

« mois » :

le mot :

« année ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons plusieurs modifications de l'article 11 pour en garantir une application opérationnelle et pour réaffirmer les ambitions énergétiques portées par le texte. En l'état, de nombreuses dispositions sont inapplicables et neutralisent l'efficacité du dispositif.

Le présent amendement rétablit un système de sanction annualisé et plus respectueux du principe constitutionnel d'individualisation des peines et de la nécessité de leur caractère proportionné à la gravité du manquement.